



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délinquance

Question écrite n° 69874

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les résultats d'un sondage réalisé les 23 et 24 novembre par BVA auprès d'un échantillon de 1 022 personnes représentatives de la population française âgées de quinze ans et plus. Selon ce sondage, sept Français sur dix (69 %) disent craindre dans leur vie quotidienne d'éventuels actes de violence commis par de jeunes délinquants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel a été son sentiment à la lecture de ce résultat.

Texte de la réponse

Le système statistique institutionnel comptabilise les faits criminels et délictuels sur la base de critères objectifs : il vise à fournir un état de la délinquance dénoncée par les victimes ou constatée à l'initiative des services de police ou de gendarmerie, dont l'appréciation intègre souvent des éléments subjectifs. Les résultats du sondage BVA ne peuvent donc pas être mis sur le même plan que les statistiques de l'état 4001. Le dispositif statistique 4001 autorise une analyse de l'implication des mineurs dans la délinquance, âgés de treize à dix-huit ans, sans qu'il soit toutefois possible d'opérer une distinction plus fine par tranche d'âge. Après avoir connu un accroissement sensible depuis l'année 1994, la part prise par les mineurs mis en cause pour crime ou délit connaît une stabilité certaine depuis ces trois dernières années : 25,44 % en 1998, 25,59 % en 1999 et 25,42 % en 2000. Le Gouvernement porte à cette question une attention toute particulière dans le cadre de sa politique globale de sécurité. Plusieurs conseils de sécurité intérieure y ont d'ailleurs été consacrés exclusivement ou en grande partie (8 juin 1998, 27 janvier 1999 et 30 janvier 2001), et il y a été décidé la création de nouvelles brigades des mineurs, l'extension de compétence de ces services au traitement des violences commises en milieu scolaire, ainsi que la création de référents police-jeunes. Ces derniers coordonnent au niveau départemental l'action des correspondants locaux police-jeunes désignés dans chaque circonscription. Au plan préventif, ils ont pour mission d'être les interlocuteurs privilégiés de la jeunesse par le recueil d'informations et le dialogue avec les différents partenaires. Au plan répressif, ils veillent à une meilleure individualisation de la surveillance et travaillent à une plus grande rigueur dans le suivi des mineurs délinquants, notamment des multirécidivants. La généralisation de la police de proximité, qui s'achèvera au printemps 2002, et la mise en oeuvre des contrats locaux de sécurité, dont plus de 540 ont été signés à ce jour et plus de 210 sont en cours d'élaboration, témoignent de la volonté du Gouvernement d'accroître l'efficacité de sa politique de lutte contre la délinquance, notamment par l'instauration d'un partenariat fort rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels amenés à intervenir auprès des jeunes. Cette approche nouvelle de la sécurité intègre totalement la lutte contre la délinquance des mineurs comme une des priorités d'action. D'autres mesures sont également en cours d'application comme le développement des classes-relais et des réseaux d'écoute et d'appui aux parents, la poursuite du programme arrêté en 1998 d'ouverture de centres éducatifs renforcés et de centres de placement immédiat, la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la prévention contre la violence à l'école. En matière de prévention, les centres de loisirs des jeunes (CLJ) de la sécurité publique assurent une action éducative continue d'éveil à la citoyenneté et d'intégration des jeunes en difficulté. Ainsi, durant la dernière période estivale, cinquante-trois centres de loisirs des jeunes ont fonctionné dans trente-trois départements et

des opérations ponctuelles de « prévention été » ont été mises en oeuvre par des fonctionnaires de la sécurité publique. Au cours de l'année 2000, plus de 81 000 jeunes encadrés par 465 policiers et 330 adjoints de sécurité ont pu ainsi bénéficier des activités d'animation et de loisirs notamment proposées dans les banlieues difficiles des grandes agglomérations. Dans le cadre d'un partenariat actif avec l'éducation nationale, des actions de formation et d'information sont développées tant auprès des élèves, sur des thèmes tels que le racket, la violence, les armes, les stupéfiants, les conduites à risques, la sécurité routière, la citoyenneté, le rôle de la police, qu'auprès des personnels enseignants et des aides éducateurs, afin d'assurer une cohérence des informations et des messages à diffuser auprès des jeunes. Au cours de l'année 2000, 8 900 actions ont ainsi été réalisées auprès de plus de 269 000 personnes. Lors de la réunion des ministres le 12 avril 2001, le Gouvernement a décidé de s'engager dans une démarche visant à mettre au point un nouvel instrument statistique permettant de passer d'une logique de constat des infractions à une logique de mesure de l'insécurité et des résultats obtenus. A cet effet, le Premier ministre a confié à MM. Robert Pandraud et Christophe Caresche, députés, une mission de réflexion qui pourrait déboucher sur la création d'un observatoire de la délinquance. Un « comité technique » assiste les deux députés qui ont toute latitude pour procéder aux auditions et actes qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission. L'objectif principal poursuivi est de disposer à terme d'un outil statistique apte à rendre compte de l'évolution réelle de la délinquance, de l'activité des services de police et de gendarmerie et des suites données par l'autorité judiciaire aux procédures établies par ces services. Les autres objectifs de cette démarche sont la mesure du sentiment d'insécurité et la diffusion, par le futur observatoire, des informations sur la délinquance et des réponses apportées par les politiques qui concourent à la sécurité publique. Cette mission, qui a engagé ses travaux au début du mois de septembre, remettra ses réflexions et propositions au Premier ministre au début de l'année 2002.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69874

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6891

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 971